

# peupliers. l'audit patrimonial

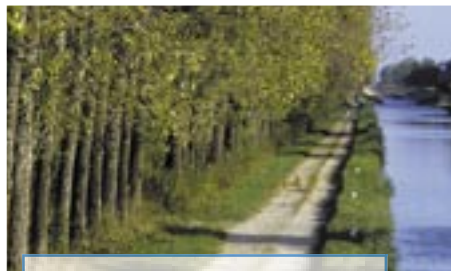
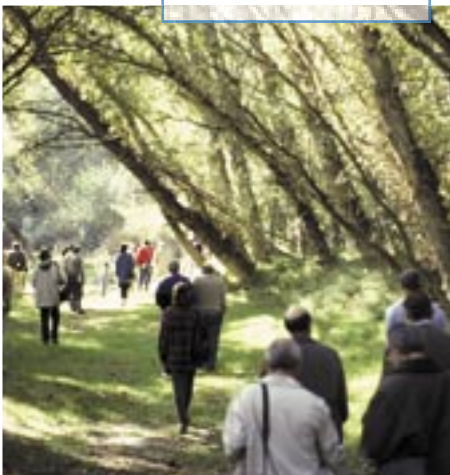
Peupliers  
et campagnes françaises

L'EXPÉRIENCE BOURGUIGNONNE

## RECHERCHE DES CONDITIONS ET MOYENS D'AMÉLIORATION DE LA GESTION DE LA QUALITÉ DE LA POPULICULTURE

Le développement de la populiculture paraît de plus en plus déterminé par sa capacité à répondre aux attentes de la société dans différents domaines (qualité du paysage, de l'eau, de la faune, ...) qui impliquent de façon complexe de multiples acteurs. Pour recueillir l'expertise des différents acteurs concernés, un audit patrimonial a été réalisé et a permis de rencontrer 25 personnes intervenant au niveau national et régional.

Des peupliers noirs (*P.nigra*)



Alignements de peupliers cultivés  
au bord d'un canal

### Le peuplier n'est pas critiqué en tant que tel, mais plutôt à travers sa gestion

Les acteurs rencontrés identifient **3 types de « peupliers »** auxquels ils associent 3 modes de gestion :

>> **le peuplier « naturel »** : peuplier noir, peuplier blanc, tremble, ces essences indigènes sont perçues positivement et leur situation de régression ou tout au moins de « non-gestion » renvoie à des inquiétudes plus générales sur le devenir des zones humides (ripisylves, qualité de l'eau, prairies inondables) ;

>> **le peuplier d'alignement** : bien perçu comme symbole du paysage rural traditionnel (bord de canaux, délimitation des parcelles). Lui aussi en recul, du fait de la modernisation des structures agricoles, il apparaît pourtant comme parfaitement intégré au territoire, même s'il ne répond plus aux besoins économiques du moment ;

Peupleraie en plein âgée  
d'une dizaine d'années



>> **le peuplier « en plein »** : la populiculture renvoie à une utilisation du territoire hyper spécialisée, au parcours technico-économique strict et à la productivité revendiquée. Les aspects positifs de ce mode de gestion (qualité du bois produit, économie) ne sont presque jamais identifiés.

La populiculture en « plein » cumule les critiques faites à l'encontre de la gestion du peuplier :

>> **d'un point de vue environnemental** : en se concentrant dans les zones où des pratiques agricoles traditionnelles (prairies inondables) sont en régressions, les plantations semblent « envahissantes », de plus les pratiques culturales paraissent agressives pour l'environnement ;

>> **d'un point de vue économique** : le bois produit profite peu aux territoires parce que sa transformation est effectuée « ailleurs ». De plus, les propriétaires et les entrepreneurs de travaux sont perçus de moins en moins comme des acteurs locaux.

Jeune  
peupleraie  
installée  
sur prairie





*Gérer des territoires  
où s'expriment  
de multiples intérêts...*

### **La gestion du peuplier est le symbole de la difficulté à gérer le « vivant »**

Depuis une vingtaine d'années, bon nombre d'acteurs des territoires ruraux sont passés d'une gestion « technicienne » des problèmes à une gestion plus globalisante, intégrant les écosystèmes dans leur ensemble. Les chasseurs sont ainsi passés d'une gestion des espèces gibier à une gestion des milieux, les ornithologues des statuts de protection des espèces à ceux des biotopes. De la même façon, la gestion de l'eau est passée d'une vision purement « hydraulique » à celle de l'éco-complexe du bassin versant.

Dans le même temps, les professionnels de la populiculture ont développé et vulgarisé des pratiques culturelles (plantation soignée, élagage, entretiens culturaux) qui visent à améliorer la productivité des peupliers et la qualité technologique du bois produit.

Ce double mouvement a eu pour conséquence une certaine **dépatrimonialisation** du peuplier car un fossé s'est creusé entre les préoccupations des acteurs de la filière populicole et les autres acteurs des territoires ruraux (chasseurs, pêcheurs, environnementalistes). A partir de ce moment, les critiques se sont multipliées (y compris les plus infondées) à l'encontre d'une populiculture « étrangère » aux préoccupations des acteurs locaux.

Il apparaît donc que les problèmes liés à la populiculture sont symboliques d'une problématique bien plus vaste qui relève de la difficulté à gérer des territoires où s'expriment de multiples intérêts. Tous les acteurs rencontrés insistent sur la difficulté à imaginer et à mettre en place des schémas de gestion à l'échelle d'un territoire, malgré la création de nouveaux partenariats ayant, sur d'autres thèmes, cette vocation (Contrats de bassin, de rivière, Contrats territoriaux d'exploitation, etc.).



## La gestion du peuplier, éco-matériau à fort potentiel, se jouera à la fois dans ses dimensions locales et globales

À chaque niveau, économique, environnemental ou de la gestion du territoire, les deux échelles (locales et globales) se conçoivent et parfois s'opposent :

>> le marché du bois de peuplier est maintenant à l'échelle européenne, tandis que le planteur agit à l'échelle de sa parcelle, souvent de petite taille ;

>> l'environnement s'apprécie globalement (effet de serre, besoins en bois), mais les conflits sont souvent locaux (maintien de zones inondables en prairies) ;

>> enfin si globalement la populiculture ne représente finalement que 0,4 % du territoire national, localement, une extension trop rapide des surfaces peut provoquer des blocages.

*Peupleraie proche de la récolte, bois d'excellente qualité*



Les acteurs reconnaissent au peuplier de multiples atouts. En particulier celui d'être potentiellement une culture rentable d'un éco-matériau. Mais ce potentiel ne suffira pas, seul, à ce que la populiculture se développe en particulier du fait de la localisation de cette culture dans des zones aussi sensibles que les zones humides. Il s'agit donc de tenir compte des interactions de cette activité avec les autres activités, les autres enjeux du territoire.

## Une gestion patrimoniale du peuplier pour une populiculture symbole positif de la gestion de la qualité «des campagnes françaises»

Selon les acteurs rencontrés, deux défis sont à relever par la populiculture :

>> **mettre en place une gestion de la qualité au sein de la filière bois**, c'est à dire tenir compte des attentes des différents acteurs de la filière (caractéristiques du bois, coût du matériau, transport) ;

>> **mettre en place une gestion de la qualité au sein des territoires**, c'est à dire une gestion tenant compte des attentes des multiples acteurs concernés (propriétaires, chasseurs, pêcheurs, environnementalistes).

L'avenir de la populiculture ne passe donc pas uniquement par les acteurs de la filière bois. Cette gestion de la qualité « totale » ne se construira pas « dans l'absolu », mais se mettra en oeuvre, dans l'action, avec les multiples acteurs concernés.



Pour les acteurs rencontrés, viser la gestion de la « qualité totale » de la populiculture, c'est viser :

- >> **une gestion de la qualité « populiculture et environnement »** : que la populiculture participe en particulier à la préservation des qualités liées aux zones humides ;
- >> **une gestion de la qualité « populiculture et territoires »** : que la populiculture participe à la qualité de vie des « territoires ruraux » (circuits économiques courts, paysages, etc.) ;
- >> **une gestion de la qualité « populiculture et progrès techniques »** : que la populiculture participe à la mise en place d'une filière française performante d'un éco-matériau.

*Il faudra gérer en commun les qualités de la populiculture...*

**Un complément de recherches** à plusieurs niveaux semble souhaitable, pour étudier la problématique « peuplier » dans d'autres contextes régionaux, mais aussi européens. Un audit « filière » pourrait compléter l'analyse.

Dans un deuxième temps, il faudrait **mettre en place une gestion « en patrimoine commun » de la qualité de la populiculture** au niveau des territoires retenus, ce qui ne pourra se faire que sous responsabilité politique.

*Agora Diagnostic, Développement / Didier CHRISTIN*



# Peupliers et campagnes françaises

L'EXPÉRIENCE BOURGUIGNONNE



Photos : AFOCEL, Chambre Syndicale du Peuplier de France, CRPF de Bourgogne / Cette fiche est extraite du rapport final des conventions AFOCEL / DERF et AFOCEL / Conseil Régional de Bourgogne intitulé : «Peupliers et campagnes françaises : l'expérience bourguignonne», juillet 2001, 262 pages

